

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2023

### Délibération n°2023-23 : Avis sur la mise en place du forfait mobilité durable

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu le décret n° 2022-1562 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n°2020-543 du 9 mai 2020 ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 décembre 2023, décide de mettre en place le forfait mobilités durables à l'École nationale des chartes.

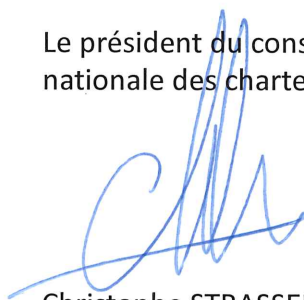
Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de l'École  
nationale des chartes



Christophe STRASSEL

*Membre du campus Condorcet*

65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00